



FICHE N° 129 ► MAI 2010

LES AIDES À DOMICILE N° 1

Le métier d'aide à domicile recoupe différentes activités dont la particularité est que le lieu d'exercice est le domicile privé des bénéficiaires. Les tâches sont variées : effectuer des tâches ménagères, préparer le repas, faire quelques courses, tenir compagnie, aider aux déplacements et à la toilette... Ce métier implique différents risques qu'il convient de pallier au travers de mesures de prévention diverses.

LES RISQUES PROFESSIONNELS

- ♦ **Risque lié aux manutentions manuelles** : manque de matériel de manutention — répétitivité des gestes (ménage, repassage...), postures contraignantes, manutention de charges lourdes (retournement de matelas...), exigüité du logement... Aide aux personnes (pour les lever, les déplacer...)
- ♦ **Risque lié aux équipements de travail** inadaptés et détériorés.
- ♦ **Risque lié à l'électricité** : normes non respectées, équipements défectueux, opération de changement d'ampoules ...
- ♦ **Risque du travail en hauteur** : matériel mis à la disposition non conforme, utilisation de moyens de fortune...
- ♦ **Risques psychosociaux** : approche de la mort, détérioration intellectuelle des personnes, incontinence... Agressivité du bénéficiaire ou des familles, exigences accrues, reproches...
- ♦ **Risque routier** : déplacement entre les domiciles avec le véhicule personnel.
- ♦ **Risque de chute de plain-pied** : lié à état des locaux, encombrement, présence d'animaux, sols glissants, dégradés... et à l'éclairage parfois déficient.
- ♦ **Risque lié à l'organisation du travail** : avec le plus souvent des surcharges de travail, des urgences à traiter, des tâches supplémentaires à réaliser... qui occasionnent du stress, des temps de pause raccourcis, des déplacements à vitesse élevée...
- ♦ **Risque d'incendie / d'explosion** : lié à la présence du gaz (fuite ou gazinière défectueuse).
- ♦ **Travailleur isolé**
- ♦ **Risque lié aux ambiances thermiques** : logements multiples et chauffés différemment, déplacements nombreux à l'extérieur.
- ♦ **Risque infectieux** : présence d'animaux, d'habitations insalubres, d'exposition à des bactéries et parasites.
- ♦ **Risque lié aux ambiances de travail** : aération inefficace ou faible, odeurs...
- ♦ **Risque chimique** : dû à l'utilisation de divers produits d'entretien, des solvants, des pesticides, des produits inflammables.



Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter



le service
hygiène & sécurité,

Magali TEILLIER

☎ 02.51.44.10.37

Solange POIRAUD-BIGAS

☎ 02.51.44.10.21

✉ : prevention@cdg85.fr

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

MAISON DES COMMUNES

65, rue Kepler - BP 239 - 85006 LA ROCHE SUR YON Cedex - Tél. 02 51 44 50 60 - Fax 02 51 37 00 66

E-mail : maison.des.communes@cdg85.fr - Site internet : www.cdg85.fr



LES MESURES DE PRÉVENTION

POUR LES AGENTS INTERVENANTS

- ❑ Communiquer avec le bénéficiaire pour vérifier ce qui a été prévu et formalisé dans la demande d'aide — si écart, savoir le signaler à la personne référente.
- ❑ Appliquer les mesures de prévention définies par l'employeur.
- ❑ Savoir refuser une tâche non prévue ou une demande qui paraît excessive.
- ❑ Demander des formations pour exercer au mieux son activité :
 - ◆ Formation adaptée à l'activité
 - ◆ Approche de la personne âgée
 - ◆ Manutentions manuelles — Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
 - ◆ Formation à la gestion du stress
 - ◆ Manipulation des produits chimiques
 - ◆ Conduite à tenir en cas d'urgence
 - ◆ Sensibilisations diverses : risque routier, électrique, hygiène, connaissances de pathologies et du comportement à adopter, utilisation des E.P.I. ...
- ❑ Faire remonter tout dysfonctionnement.



RISQUES CHIMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Porter des E.P.I. adaptés ◆ Respecter les modalités d'utilisation exposées sur le produit ◆ Ne pas mélanger plusieurs produits ensemble ◆ Ne pas transvaser de produits dans des contenants alimentaires ◆ En cas d'exposition accidentelle, se laver abondamment les yeux, le visage... et consulter le médecin
RISQUES INFECTIEUX	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Se laver les mains régulièrement ◆ Porter une blouse et des vêtements de travail nettoyés régulièrement ◆ Porter des gants de protection lors de nettoyage de souillures et pour la manipulation de linge souillé voire d'objets éventuellement contaminés ◆ Port d'un masque si nécessaire ◆ Avertir le médecin en cas de suspicion ou de maladie connue (pour avertir et/ou obtenir des infos)
GLISSADES, CHUTES ET TRÉBUCHEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Etre vigilant sur son environnement de travail — procéder au rangement si besoin avant de circuler ◆ Porter des chaussures antidérapantes, couvrantes et maintenant le pied ◆ Travailler avec un éclairage suffisant ◆ Prendre le temps de faire les choses — ne pas multiplier les tâches en même temps
RISQUES LIÉS AUX MANUTENTIONS MANUELLES	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Inviter les personnes aidées à s'équiper de moyens de manutention (lit médicalisé, drap de glissement...) ◆ Limiter les manutentions ◆ Alternier les tâches les plus contraignantes
RISQUES LIÉS AUX ÉQUIPEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Exiger des outils de travail adaptés et en bon état
RISQUES ROUTIERS	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Faire contrôler son véhicule régulièrement et valider le contrôle technique ◆ Respecter le code de la route, ne pas consommer d'alcool ou de médicaments ayant un impact sur l'état de vigilance ◆ Ne pas se faire conduire (si personne non capable)
RISQUES PSYCHOSOCIAUX	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Faire part des difficultés rencontrées ou de tout comportement difficile, violence... ◆ Participer aux réunions entre collègues et où se trouve le supérieur hiérarchique...

Par rapport aux risques listés, différentes actions peuvent être menées.